

Règlement Intérieur Camping La Source

Réception

La réception est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h30 **en basse saison** et de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h **en haute saison**.

Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles, notamment les coordonnées des services d'urgence (Police, Gendarmerie, Pompiers, Médecins...).

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil (ou par le gestionnaire).

Toute personne séjournant au camping doit au préalable présenter des pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

Le fait de séjourner sur le terrain du camping la Source implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement à s'y conformer.

Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

Installation

L'inscription est obligatoire avant de s'installer. La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

Les changements d'emplacement sont interdits sans autorisation de la direction.
L'absence temporaire des occupants d'un emplacement ne donnera lieu à aucune remise.

Arrivées / Départs

Le jour de votre départ, les emplacements doivent être libérés au plus tard à 12h. Le dépassement des horaires, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Votre emplacement doit être restitué propre et sans débris.

Pour les locatifs, le jour du départ s'effectue entre 8h30 et 10h. Le rendez-vous pour l'état des lieux de votre location est pris auprès de la réception, **à votre arrivée**, et en fonction des plages horaires disponibles du planning.

Taxe de séjour

La taxe de séjour doit être acquittée par toutes les personnes âgées de 18 ans et plus qui séjournent dans le camping, quel que soit le mode d'hébergement.

Son montant est affiché sur le panneau des tarifs à l'entrée du camping et s'applique toute l'année.

Visiteurs Tout visiteur doit se présenter à la réception.

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil.

Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui le reçoit doit s'acquitter d'une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping, à l'exception de l'accès à la piscine.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

Bruit et Silence

Le camping est un lieu de repos pour tous. Respectez vos voisins surtout à partir de 22h. Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Parents, vous êtes responsables de vos enfants ! Le soir, ils doivent impérativement traverser le camping en silence. Dans les blocs sanitaires, le chahut n'est pas autorisé. La direction peut, après rappel à l'ordre, vous exclure du camping. Le silence doit être total **entre 23 h et 7 h**.

Animaux

Les animaux sont acceptés dans l'enceinte du camping. Vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage.

Vous êtes responsables de ramasser leurs déjections. Les animaux sont interdits **sur la partie gazonnée de la plage ainsi que dans l'enceinte de la piscine.**

- En hébergement, quand ils sont acceptés, un chien seul par location est admis. Ils ne doivent pas dormir dans la literie et ne doivent pas causer de dommages matériels . Les animaux ne doivent **en aucun cas être seuls dans le locatif.**

- En emplacements de plein air, ils sont acceptés avec supplément payable à la réservation Les chiens de race Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas, ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits.

Bar / Restaurant :

Situé dans le bâtiment près de la réception, ouvert de mi-juin à mi-septembre aux horaires affichés.

La terrasse du bar est réservée aux consommateurs et ne peut servir de salle de réunion pour les jeunes.

Toute consommation provenant de l'extérieur est strictement interdite dans l'enceinte du restaurant.

Blocs Sanitaires :

Notre équipe de maintenance fait le maximum pour votre bien-être, nous vous remercions de **respecter son travail**. Une feuille avec les horaires de passage est affichée à l'entrée de chaque sanitaire.

Circulation et stationnement des véhicules:

A l'intérieur du camp, la vitesse des véhicules est strictement limitée à 10 km/h. La circulation est interdite entre 23h00 et 7h00. Pendant cette période, les véhicules devront être garés à l'extérieur, sur les emplacements prévus à cet effet.

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux personnes y séjournant. Sauf

recommandation particulière du représentant du camping, les véhicules doivent impérativement stationner sur l'emplacement alloué (ou sur le parking extérieur du camping prévu à cet effet) et ne doivent en aucun cas gêner la circulation.

Le stationnement est interdit sur un autre emplacement que le vôtre.

Les remorques dans être stationnées sur le parking à remorques réservé à cet effet.

Ordures ménagères et hygiène :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les “ caravaniers ” doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les containers regroupés et situés à **l'entrée du camping**. Vous y trouverez également une zone de tri sélectif.

Le lavage du linge est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

Des machines à laver et sécher le linge sont situées dans le bloc sanitaire sous le tennis, et sont à votre disposition. Les jetons sont en vente à l'accueil du camping.

L'étendage du linge est toléré à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins.

Respect de la Nature :

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Parc Aquatique :

Ouvert de mi-juin à mi-septembre (selon les conditions météorologiques) aux horaires indiqués sur le panneau d'entrée.

L'accès au parc aquatique est gratuit et est strictement réservé aux clients du camping, qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité ET au règlement intérieur de la piscine, qui sont affichés à l'entrée.

La baignade ne fait l'objet d'aucune surveillance par un maître nageur. Aussi, la direction du camping ne peut être tenue pour responsable de tout accident qui pourrait y survenir.

La direction du camping demande que les parents accompagnent systématiquement leurs enfants pour la baignade.

Les utilisateurs du parc aquatique devront se conformer strictement aux conditions de sécurité affichées sur le site.

Parc Aquatique (suite) :

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants, qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents (sur les aires de jeux, parc aquatique, etc...comme dans le reste du camping).

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé.

En haute saison, les jeux gonflables trop imposants sont interdits pour le bien être de tous quand il y a beaucoup de monde dans l'espace aquatique.

Tobogan : demander à la réception de le mettre en route si ce n'est pas le cas (eau qui coule pour la descente) ;

Il est strictement interdit de l'utiliser sans eau ou de le remonter depuis le bas à l'envers pour éviter les accidents ;

Sécurité :

Une trousse de première urgence se trouve dans le bureau d'accueil.

A-Incendie : Les feux ouverts sont rigoureusement interdits.

Les réchauds doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement et ne doivent pas être utilisés sous une tente ou près d'une voiture.

Les extincteurs sont à la disposition de tous dans chaque bâtiment du camping. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction.

Les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

B-Vol: La Direction n'est pas responsable des objets dérobés sur les emplacements. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation.

Tennis :

Le court de tennis est ouvert de 9h et 19h. Les réservations sont obligatoires et les inscriptions se font à l'accueil du camping, la veille ou le matin pour le jour même. Chaque cession dure une heure.

Courrier / Messages :

Le courrier à envoyer peut être déposé dans la boîte postale mise à disposition à la réception.

Le courrier arrivé est à retirer à la réception.

Les communications personnelles ne peuvent pas être reçues à la réception.

Les messages téléphoniques personnels sont à consulter au bureau d'accueil.

Internet :

Une connexion wifi est disponible à l'accueil avec débit faible (zone sauvegardée).

Cigarette :

les fumeurs sont invités à rester vigilants quand ils fument en dehors de leur résidence.

Il est strictement **interdit de laisser tomber des mégots au sol**, l'usage de cendrier est obligatoire

Droit à l'image :

Vous autorisez le camping à utiliser sur tout support, les photos ou vidéos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

Veillez nous tenir informés si vous ne souhaitez pas figurer sur ces supports de communication.

Loi informatique et libertés :

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 27 de la loi Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978, que

les informations facultatives qu'il communique en répondant s'il le souhaite aux formulaires permettent de répondre à sa demande, et sont destinées au Camping La Source responsable du traitement, à des fins de gestion administrative et commerciale ainsi que, sauf opposition de sa part, aux autres sociétés du groupe ou aux sociétés partenaires du Camping La Source.

L'utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification à l'ensemble des données nominatives le concernant en écrivant au Camping La Source à l'adresse suivante : *Camping La Source – Presqu'île de Laussac – 12600 Therondels.*

Responsabilité :

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Le Camping La Source **** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de blessure, d'irrégularités, de perte ou de vol d'effets personnels ou de bagages. Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de la responsabilité civile.

Gestionnaire du camp :

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire, de faire procéder à l'expulsion des perturbateurs par la force publique en cas d'infraction pénale. Un registre destiné à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se

rapportant à des faits relativement récents.

Litige :

Les versions en langues étrangères sont des traductions aussi fidèles que possible de la version française.

Cependant, en cas de conflit seule la version française prévaudra.

En cas de litige et après avoir saisi le service «client» de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délais maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Bayonne Médiation 32 rue du Hameau 64200 Biarritz / Téléphone : 06 79 59 83 38

Infraction au règlement intérieur :

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Le non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion du camping.

La direction ne procédera à aucun remboursement en cas d'interruption de séjour pour le non-respect du règlement intérieur ou pour tout comportement déplacé.

Nous exprimons l'espoir que dans l'intérêt et le bien être de tous, chacun respectera ce règlement. Nous vous souhaitons un très agréable séjour.

Camping la Source
Presqu'île de Laussac
12600 THERONDELS